

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

CESSION PARTIELLE DE LA PARCELLE COMMUNALE ED298. AUTORISATION

Séance du 29 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt neuf juin à 18:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Pouban, M Joussaume, Mme Fize, M Capouillez, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, Mme Damisa, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, Mme Berbis, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, M Croizet, Mme Laplace, Mme Martin, M Grémy, Mme Ersin, M Mangon, Mme Vaccaro, Mme Picard, M Hélaudais, Mme Guillot

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Bessière à M Hélaudais
Mme Courrèges à M Hélaudais
M Augé à Mme Picard
M Acquaviva à M Mangon

Secrétaire de séance : M Francis Royer.

La séance est ouverte,

Délibération du : 29 juin 2021
Rendue exécutoire le : 1 juillet 2021
Publiée le : 1 juillet 2021

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

Délibération du conseil municipal

Séance du 29 juin 2021

CESSION PARTIELLE DE LA PARCELLE COMMUNALE ED298. AUTORISATION

M Jean-Luc Trichard, Adjoint au Maire délégué Urbanisme, aménagement et paysage, transports collectifs et forêts, présente le rapport suivant.

La Ville de Saint-Médard-en-Jalles a autorisé un Permis d'Aménager pour la création de 2 lots à bâtir sur les parcelles communales ED53 – ED54 – ED286 et ED298, situées 23-25 chemin de Mauran.

Dans le cadre de la vente des deux lots du lotissement, le bornage du terrain a révélé un empiètement de la clôture de Monsieur Loïc Jonet, demeurant 21 chemin de Mauran, sur la parcelle communale ED298, sur 68,15 mètres linéaires, représentant une surface totale de 23 m².

Par courrier en date du 06/04/2021, Monsieur Loïc Jonet sollicite l'acquisition des 23 m² qu'il a rattaché à sa parcelle, au prix de 10 € le m², soit un total de 230,00 €. Les frais de géomètre et de notaire seront pris en charge par l'acquéreur.

Après avis de la commission du 22 juin 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise la cession de 23 m² à prendre sur la parcelle communale ED298 à Monsieur Loïc Jonet au prix de 230,00 €.

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant légal, à procéder à la cession de ce bien et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

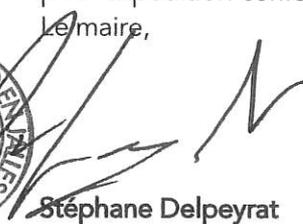
Impute la recette sur les crédits de l'exercice 2021, article 775.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITE**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles
le 29 juin 2021

pour expédition conforme
Le maire,




Stéphane Delpeyrat



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG21_097
Date de la décision :	2021-06-29 00:00:00+02
Objet :	CESSION PARTIELLE DE LA PARCELLE COMMUNALE ED298. AUTORISATION
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.5 - Autres actes de gestion du domaine public
Identifiant unique :	033-213304496-20210629-DG21_097-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20210629-DG21_097-DE-1-1_0.xml	text/xml	881
Nom original :		
DG21_097.pdf	application/pdf	598870
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20210629-DG21_097-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	598870

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	1 juillet 2021 à 10h35min51s	Dépôt initial
En attente de transmission	1 juillet 2021 à 10h35min51s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	1 juillet 2021 à 10h37min19s	Transmis au MI
Acquittement reçu	1 juillet 2021 à 10h38min29s	Reçu par le MI le 2021-07-01